

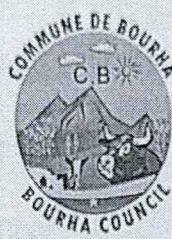
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO TSANAGA DIVISION

BOURHA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°005/AONO/SG/C.BHA/CIPM-BEC/2025 DU 28/04/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE AGRICOLE A OUDDA, COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINADER, EXERCICE 2025

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de Bourha, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un poste agricole à Oudda; Commune de Bourha, Département du Mayo Tsanaga Région de l'Extrême Nord.

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- les travaux préparatoires ;
- Le terrassement ;
- La fondation ;
- La maçonnerie – élévation ;
- La charpente – couverture-Plafonnage ;
- La menuiserie métallique ;
- La menuiserie bois ;
- L'électricité ;
- Le revêtement – peinture ;
- Vitrerie ;
- Plomberie ;
- VRD ;

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine du Bâtiment et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), **exercice 2025**, sous la ligne

Imputation :

pour un montant TTC de Vingt millions (20 000 000) francs FCA.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des offres dans les services de ladite Commune.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Bourha auprès du Bureau de Suivi des Marchés et des Projets Communaux dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, au titre des frais d'achat du dossier, de Cinquante mille (50 000) francs CFA auprès de la Recette Municipale de la Commune de Bourha

6. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

7. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Cellule d'Appui au lancement des offres dans les services de ladite Commune, au plus tard le **27/05/2025 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°005/AONO/SG/C.BHA/CIPM-BEC/2025DU 28/04/2025EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE AGRICOLE A OUDDA, COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINADER EXERCICE 2025

Imputation :

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

Les offres parvenues après la date et l'heure limite de dépôt des offres ne seront pas reçues.

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Quatre cent mille (400 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date d'originelle de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service

émetteur datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **27/05/2025 à 11 heures** précises dans la salle des réunions de la Commune de Bourha.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

11. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Trois (03) mois** calendaires, et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

12. Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a. Dossier incomplet;
- b. Pièce falsifiée ou non authentique
- c. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon du chantier.

13.1.2 : Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) Offre sans chef de chantier ou avec chef de chantier de moins de deux ans d'expérience ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ou une autorisation de concourir délivrée par le M.O.
- e) Non satisfaction à, au moins soixante-dix (70) pour cent critères essentiels ;

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,

- e) Impact des erreurs sur le montant des plis supérieur à 5%

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 43 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **4 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **10 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **10 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **6 critères**.

13. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Bourha, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours et aux heures ouvrables, auprès de la Cellule d'Appui au lancement des offres dans les services de ladite Commune, téléphone : 694 74 92 80 / 696 54 88 67

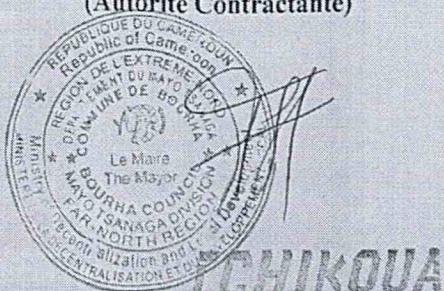
Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Bourha, le 28 AVR 2025

Le Maire de la Commune de Bourha,
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- PREFET MAYO TSANAGA (pour information)
- DDMINDEVEL/MT/MKLO
- DDMINMAP /MT/MKLO (pour information)
- DDMINEPAT (pour suivi)
- DDMINTP/MINADER/MT (pour suivi)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au IDM)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- DDMAPMT/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)



TCHIKOUA